FAMILLE

L'enfant et sa famille

La prévention et la promotion de la santé de la famille et de l'enfant, l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, s'inscrivent au cœur de la politique d'action sociale et médico-sociale du Département.



© ADOBE STOCK

Consultations médico-sociales, visites à domicile ou bilans de santé à l'école maternelle, accompagnement des parents et des enfants en difficulté par des mesures adaptées, éventuellement judiciaires, d'aide à domicile ou de placement : autant d'actions pour les enfants et toutes les familles de l'Indre.

Ces missions sont exercées par les travailleurs sociaux et médico-sociaux des circonscriptions au titre des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la Protection de l'Enfance.

La Protection Maternelle et Infantile

La PMI propose gratuitement aux familles l'accompagnement médico-social des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans, des informations et conseils aux futurs parents, des conseils de puériculture, et des bilans de santé.

> En 2025, les 3 médecins intervenant à temps partiel ont permis d'assurer 263 séances de consultations.

Globalement, ce sont ainsi 601 enfants qui ont été reçus à l'occasion de 1 545 consultations.

En outre, les 21 infirmières-puéricultrices ont prodigué 3 567 actes de puériculture (dont 1 730 visites à domicile) pour 1 270 enfants. Enfin, durant l'année scolaire 2024-2025, 1 680 enfants ont pu faire l'objet des dépistages et du bilan de santé proposés systématiquement par la PMI en moyenne section de maternelle : bilan visuel, auditif, dépistage des troubles du langage et de l'apprentissage.

Le service de PMI favorise également le développement et la qualité de l'accueil des jeunes enfants**Il est responsable de l'agrément et du suivi des assistants maternels.** Il met en place des actions de formation destinées à aider dans leurs tâches éducatives les assistants maternels accueillant des enfants confiés par leurs parents.

L'accompagnement des parents en difficulté

La mission de Protection de l'Enfance conduit le Département à proposer à tous les parents en difficulté dans l'éducation de leur(s) enfant(s) un accompagnement adapté. Bien plus largement que la seule question de la prévention de la maltraitance ou la prise en charge des enfants maltraités, il s'agit d'être aux côtés des familles dans ce rôle complexe et difficile du « parent ».
Les travailleurs sociaux aident les familles à évaluer la nature de leurs difficultés, puis à rechercher les réponses les plus adaptées.
La justice n'est amenée à intervenir que si les parents refusent les aides proposées.
En 2025, les travailleurs sociaux des circonscriptions ont réalisé 547 évaluations de situations familiales rencontrant des difficultés éducatives. 1 530 mesures d'aide et d'accompagnement ont été proposées aux familles.
Parmi ces mesures, le Département a mis en place depuis 2019 un accompagnement spécifique renforcé dénommé : accompagnement individuel de proximité (AIP). Cette prestation propose un accompagnement individualisé à domicile fondé sur une présence éducative renforcée, sans rupture avec le milieu familial afin de permettre une modification réelle des comportements et du fonctionnement familial. 108 enfants ont bénéficié de cet accompagnement en 2025.

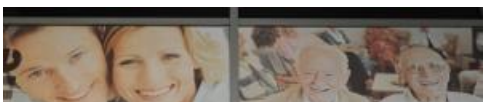
La protection de l'enfance est au cœur de l'action sociale du Département.

Pour soutenir les parents dans leur rôle, protéger et aider les plus jeunes, le Département veille à développer des actions concourant à l'épanouissement de tous.
Afin de poursuivre ses missions de protection de l'enfance où l'accueil familial tient une place prépondérante, le Département recrute des assistants familiaux.

Les actions mises en œuvre par le Département pour la protection de l'enfance représentent un montant total de dépenses de 28,35 M€ en 2025.

Infirmières puéricultrices et médecins de PMI vous accueillent dans l'Espace Social de Proximité (ancienne CAS) du Département de l'Indre le plus proche de votre domicile.

CONTACT





MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

Maison Départementale de la Solidarité

4 rue Eugène Rolland
36000 Châteauroux

Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.)
Tél : 02 54 08 38 09
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Maison départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
Tél : 02 54 35 24 24
Fax : 02 54 35 24 29
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Centre Local d'Information et de Coordination départemental (C.L.I.C.)
Tél : 02 54 08 37 20
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

02 54 08 38 09

Itinéraire

Courriel

LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36